

Les particularités de l'aptitude à la conduite dans l'activité ferroviaire



Photo : PAD



Les métiers de la conduite ferroviaire

- Conducteur TER
- Conducteur TGV
- Conducteur Frêt
- Conducteur Infra, machine spécifique sur rails.


Les risques du metier

- Horaires décalés irréguliers.
- Accident de personne
- EAS (agent seul)
- Montée descente d'engin moteur, marche sur le ballast
- Déraillement
- Déséquilibre alimentaire, trajet aux heures des repas
- Gestion de certaines situations difficiles (retards, agressions, incidents sur la ligne ..)

Les risques du métier

- Bruit strident , selon engin moteur, essai de frein, alarme.
- Vibration:
 - Valeur limite d'exposition journalière rapportée à une période de référence de 8 heures : 1,15 m/s² pour les vibrations transmises à l'ensemble du corps.
- Transport de produit dangereux (chimique et radiation ionisante).

LA FORMATION

- Recruté avec un bac technique, le plus souvent.
- Visite d'embauche à l'aptitude sécurité
- Validation de la psycho
- Visite d'embauche en médecine du travail
- 1 an de formation théorique avec examen après chacun des 6 modules+ ex final :pratique +oral +écrit.
- 2 ans d'apprentissage progressif des différentes lignes et engins moteurs utilisés, avec accompagnement du jeune conducteur par le hiérarchique direct.
-  OBTENTION de la licence européenne

La licence européenne

- Obligatoire depuis le 01 juin 2018 pour tous les conducteurs.
- délivrée par l'EPFS (établissement public de sécurité ferroviaire)
- Elle définit les limites de la profession, type d'engin , type de parcours, seulement en France, à l' étranger....
- Possible dès l'âge de 18 ans pour un parcours national et 20 ans pour la validation des parcours internationaux.

La VAS qu'est ce ?

- Suite à la décision du Conseil D'Etat du 06 juin 2006 confirmant la séparation de la médecine du travail et de la médecine d'aptitude conformément au Code du Travail, création de la médecine d'aptitude ferroviaire.
- Toute personne exerçant une activité de conduite sur le réseau ferroviaire est soumise aux dispositions fixées par le décret N° 2010-708 du 29 juin 2010 et l'arrêté du 6 août 2010 relatifs à la certification des conducteurs de trains.

La VAS qu'est ce ?

- Concrètement visite systématique depuis début 2011.
- Dispensée par des médecins agréés: médecin généraliste avec une formation spécifique dispensée en interne.
- Effectuée dans les CFAS
- Celui-ci réalise des visites pour toutes les entreprises ferroviaires.

La VAS qu'est ce ?

- La visite d'aptitude sécurité délivre un certificat d'aptitude physique: objectif: identifier si l'état de santé de l'agent peut nuire à la sécurité et à la circulation ferroviaire.
- Périodicité: article R4624-31 du code du travail
 1. à l'embauche puis
 2. tous les 3 ans jusqu'à 53 ans puis tous les ans au delà de 55 ans, entre 53 et 55 ans, l'aptitude tombe au 56ème anniversaire.
 3. après tout accident du travail impliquant une personne, s'il donne lieu à un arrêt de travail, quelque soit la durée.

LA VAS qu'est ce ?

4. A l'occasion de la reprise de travail prévue à l'article R,4624-21 du code du travail.
5. En cas d'arrêt de travail au delà de 90 jours consécutifs , quel que soit le motif.
6. Lors d'une reprise après que l'employeur ait relevé un conducteur de ses fonctions pour des raisons de sécurité.

LA VAS qu'est ce ?

Examens réalisés:

ECG, AUDIO , VISIO, ISHIARA, champ visuel, contraste, relief.

Ex clin: + cardio + ophtalmo présents si besoin.

Ex bio:

sg: NFS plaqt, Trigly, BH, glyc, CDT, GGT

test U: Cannabis, opiacés, amphet, cocaine, creat, EtG.

La psycho qu'est ce ?

- A l'embauche: obligatoire, puis tous les 10 ans dans le cadre de la licence européenne.
- Peut être demandée par l'employeur.
- Test de compréhension, logique, psychotechnique, vitesse, coordination, vitesse de réaction en cas d'urgence, de dysfonctionnement.
- Entretien de personnalité.

La Visite de médecine du travail

- Répond à la question : est ce que votre pathologie risque de se dégrader du fait du poste de travail?
- Toujours après la VAS et psycho: avec les éléments de la VAS déjà réalisés, si le salarié nous les communique . Audio + étendu. Ex clinique. Peut faire l'objet de restriction.
- Selon les modalités du code du travail article R.46-24-31 et R.4624-34 : visite de reprise, à la demande du salarié , de l'employeur.

La Visite de médecine du travail

- Périodicité: tous les 2 ans, car actuellement classé en SIR au titre de l'article R4624-23 III , en attente du positionnement de l'employeur et des IRP.
- « S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste. »

Arrêté du 06 août 2010 relatif à la certification des conducteurs de train Version consolidée du 27 juillet 2017

- Chapitre 1^{er} Exigence médicales générales: Afin de ne pas mettre en danger sa sécurité, celle du personnel, des usagers et des tiers, un conducteur ne doit pas être sujet à aucune pathologie susceptible de causer:
- Une perte soudaine de conscience, une baisse d'attention ou de concentration, une incapacité soudaine, une perte d'équilibre ou de coordination, une limitation significative de mobilité.
- Il ne doit suivre aucun traitement médical ni prendre de médicaments ou substances susceptibles d'entraîner les mêmes effets.

Les inaptitudes temporaires :

- Les pathologies les plus fréquentes : lors de la VMT ou en VAS : En suivi périodique :
- Les addictions
- Les médicaments: Arrêté du 13 mars 2017 modifiant l'arrêté du 8 août 2008 pris pour l'application de l'article R. 5121-139 du code de la santé publique et relatif à l'apposition d'un pictogramme sur le conditionnement extérieur de certains médicaments et produits
- Pathologie organique : Les syndromes d'apnée du sommeil et troubles psychiatrique , Cardio vasc.

.

Les inaptitudes définitives

1. A la VAS

- *Lors de l'embauche:*

Motifs: le plus souvent ophtalmo en grande majorité, puis addictions puis patho organiques (très faible)

- En suivi périodique : Motifs : Ophtalmo, puis addictions, puis patho organique : Cardio-Vasc, Diabète.

Les inaptitudes définitives

2. A la VMT :

- conduite de nuit,
- pour des conditions spécifiques liés à des problèmes physiques, cardio, trouble du rythme paroxystique, articulaire...

Les procédures de recours

- **La Commission Ferroviaire d'Aptitudes (CFA) (Ministère des Transports) est chargée d'examiner et de se prononcer sur le recours de toute partie intéressée portant sur l'aptitude physique. La décision est donnée dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours, l'employeur ou le salarié a deux mois à la remise en main propre de son aptitude pour la contester. C'est la voie de recours unique.**
- **La CFA est constituée de deux médecins et psychologues désignés par le ministre chargé des transports et de deux médecins et un psychologue désignés par le ministre chargé de la Santé.**
- **La CFA se réunit tous les mois**
- **La décision de la CFA s'impose à la partie intéressée; elle est susceptible de recours devant le juge administratif.**

Lors des accidents de personne procédures spécifiques.

- Agent relevé rapidement s'il le souhaite.
- Appel possible du pôle psychologique pour les accidents de personne : maillage de 26 psychologues sur l'ensemble du territoire, avec astreinte et N° vert 24/24H.
- Possibilité de suivre des séances d'EMDR suite à un syndrome post traumatique .
- Obligation de repasser la VAS dès lors qu'il y a au moins un jour d'arrêt de travail

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

NOTRE CONSEIL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

